



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **05 FEVRIER 2024**

Délibération n° **DEL-2024-0003**

Objet : Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise –
Programme d'activités 2024

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 55
Pouvoirs : 12
Absents : 0
Excusés : 19
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

13 FEV. 2024

et publié le

13 FEV. 2024

Secrétaire de séance :
Christelle MEGRET

Le lundi 5 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 30 janvier 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Youcef TABET, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Patrick AYACHE à Serge POMMELET, Patricia BAGA à Clara MONTEIL, Philippe BAUDAIN à Agnès DUPON, Michèle FLAMAND à Claude BENOIT, Pierre FORTE à Martine VENTURINI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Annick GUICHARD à Anne-Françoise BESSON, Hervé LENOIRE à Patrick BEAU, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Brigitte SORREL à Françoise MIDALI, Christophe SUSZYLO à Zakia BENZEGHIBA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la Communauté de communes Le Grésivaudan,
Vu la convention cadre Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise -
Communauté de communes Le Grésivaudan n°AD-10-0117 en date du 15/12/2010,

L'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) est l'un des principaux partenaires du bloc communal en matière d'aménagement et d'urbanisme. Sa forme juridique est celle d'une association à statut particulier.

La Communauté de communes emploie l'AURG principalement pour des études thématiques liées à l'aménagement du territoire, tandis que les communes l'emploient pour des études urbaines localisées ou des procédures d'évolution de leurs documents d'urbanisme. En parallèle de ces missions, l'AURG se consacre à des thématiques transversales (déplacements, artificialisation des sols, habitat, information géographique, etc.).

La cotisation annuelle d'adhésion à l'AURG est payée par la Communauté de communes, pour son compte et celui des communes. Son montant est d'environ 95 000 €. Cette adhésion, renouvelée chaque année depuis la création de l'intercommunalité, permet de bénéficier de 35 jours d'études, dits « jours-socle ». Toute demande allant au-delà de ce capital est facturée 760 € par jour d'étude. Le coût précis de l'adhésion de l'année en cours est déterminé selon la population retenue.

Un programme partenarial prévisionnel entre la Communauté de communes et l'AURG pour l'année 2024 a été établi. Il comprend diverses missions (études, travaux géomatiques, animations, conseils, etc.) dont la nature et le coût sont détaillés dans le tableau en annexe. 204 jours d'études sont ainsi projetés (35 jours-socle et 169 jours hors socle), soit un coût de 128 440 euros en plus de l'adhésion 2024 à venir.

Pour mémoire, en 2023 le programme partenarial comprenait 268 jours (35 jours-socle et 233 jours hors socle). Au 31 octobre 2023, 78% des missions planifiées avaient été réalisées. Celles encore non terminées fin décembre 2023 sont reportées en 2024 afin d'être achevées au cours du premier trimestre.

Il est souhaité que les données numériques produites par l'AURG au travers des diverses missions qui lui sont confiées soient transmises à la fin de chacune de ses missions afin de pouvoir être intégrées au Système d'Information Géographique intercommunal.

Les dépenses liées à la cotisation annuelle et au programme partenarial ont été prévues dans le budget primitif 2024 voté et réparties selon les missions envisagées dans divers analytiques comptables.

Au titre de l'année 2024, afin de permettre le versement de la cotisation annuelle et des subventions liées aux missions effectuées, des avenants à la convention cadre de 2010 seront établis. Ces versements interviendront à la fin de l'année 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'approuver au titre de l'année 2024 :
 - l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise,
 - le programme partenarial avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise,
- D'autoriser, au titre de l'année 2024, le versement à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise :
 - de la cotisation d'un montant estimé à 95 000 €,
 - des subventions pour chacune des missions réalisées dont le montant total s'élève à 128 440 €,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **05 FEV. 2024**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

MISSIONS AURG 2024				
Thématique	Direction support	Description	Nombre de jours	
			Socle (35)	Hors socle
Amendement du Projet de Territoire	Direction générale	Finalisation des présentations et du portage du Projet de Territoire.	5	0
Préparation de la réunion du GREG7 de l'EPSCoT de février 2024	Direction générale	Au sein de la GREG et ses EPCI pour le logement : 1/ Objectifs du SCoT, 2/ Synthèse des PLH (enjeux, production planifiée). 3/ Focus sur le logement social. 4/ Outils fonciers (EPFLD) et de construction (dispositifs et OPAHRU) des EPCI.	0	5
Support au "Plan guide" de la polarité Sud	Direction générale	Aide à la rédaction d'une note permettant d'établir la synthèse des enjeux et de l'évolution du Sud de l'EPCI au travers du développement de l'écosystème des semi-conducteurs	0	10
Elaboration d'un plan guide des stations communautaires	Direction Sport Montagne Tourisme	Assemblage des données et prise de connaissance de l'ensemble des projets par l'Agence. Cartes avec localisation des projets. Mise en stratégie des projets et insertion grand contexte. Ecriture d'un Plan action et stratégie -	0	25
Préparation de l'AMI Renovation immobilière des logements en stations de sports d'hiver	Direction Sport Montagne Tourisme	Travail de capitalisation avec les travaux du Plan Guide (données à disposition et stratégie globale de développement des stations). Mise en forme rédactionnelle de la candidature. Présence en comité Stations. Animation de la démarche.	0	5
Partenariat Programme Alimentaire Interterritorial (PAiT) sur l'observatoire agricole et alimentaire	Direction Développement Economique	Les acteurs du grand bassin de vie grenoblois, dont la CCLG, portent depuis plusieurs années une stratégie agricole et alimentaire inter territoriale, s'inscrivant dans une politique d'alimentation durable.	5	10
Évolution du système agricole et alimentaire du Grésivaudan & Approfondissement de l'observatoire agricole et alimentaire	Direction Développement Economique	Décliner l'état des lieux de l'agriculture et de l'alimentation réalisé sur le PAiT. Alimenter les indicateurs identifiés pour suivre la politique agricole et alimentaire avec ses ambitions à l'horizon 2030.	0	6
Mise à jour du schéma intercommunal des zones d'activités économiques	Direction Développement Economique	Refonte du document réalisé en 2019, comprenant une mise à jour cartographique et des chiffres, l'évaluation des ZAE qui n'y étaient pas, et l'ajustement des orientations avec les actions engagées et les nouveaux éléments.	0	35
Mise à jour du protocole foncier économique du Grésivaudan	Direction Développement Economique	En lien avec le SCoT, le protocole déjà délibéré doit être mise à jour. Il intégrera les diverses évolutions.	0	5
Etude sur le potentiel de surélévation des bâtiments dans les zones d'activités économiques	Direction Développement Economique	L'étude architecturale analyserait les capacités de surélévation des bâtiments industriels et artisanaux des zones d'activités économiques	0	10
Etude foncière pour l'optimisation des zones d'activités économiques	Direction Développement Economique	L'étude urbaine poursuit le travail engagé avec l'inventaire des zones d'activités économiques en analysant les fonciers disponibles et mutables. Des modifications sont à apporter à son atlas cartographique.	0	10
Accompagnement à la mise en œuvre globale de l'ORT	Direction Aménagement Logement Environnement	Suivi et appui à la mise en œuvre des fiches actions	0	10
Elaboration du Programme Local de l'Habitat	Direction Aménagement Logement Environnement	Poursuite des missions déjà engagées et aide à la finalisation du dossier d'approbation.	0	20
Analyses sur les risques naturels	Direction Aménagement Logement Environnement	Réalisation d'études urbaines favorables au développement territorial et intégrant la dimension des risques naturels.	0	10
Projet d'extension de la ZAE Les Fontaines	Direction Aménagement Logement Environnement	Participation aux réunions importantes de ce projet et relecture ponctuelle des documents de son dossier de mise en compatibilité du SCoT/PLU.	5	0
Acculturation du bloc communal sur le ZAN	Direction Aménagement Logement Environnement	Organisation et animation de plusieurs séminaires. Aide à la diffusion et à l'analyse de données numériques. Explications apportées aux communes.	10	0
Contribution à la réflexion sur la planification intercommunale	Direction Aménagement Logement Environnement	Définition d'axes stratégiques et élaboration d'une cartographie de l'articulation des occupations des sols, contribuant à un schéma de planification.	5	8
Participation à l'OBS'Y	Direction Aménagement Logement Environnement	Le Grésivaudan et plusieurs entités publiques contribuent aux travaux du réseau des observatoires de la région grenobloise. Son objectif est de partager la connaissance du territoire métropolitain et de sa population.	5	0
NOMBRE DE JOURS EN PREVISION			35	169